

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260424-2026_05_002-DE

Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 12
votants 12

**OBJET : VOTE DU BUDGET
PRINCIPAL 2026**

DELIBERATION n° 2026-05-02

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ;

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie ; COURJAUD Thierry ; GENAIN Jean-Pierre.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SICAUD Geoffrey

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi que d'investissement du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ D'adopter le Budget Primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à **1 334 859 €** pour la section de FONCTIONNEMENT et à **1 171 630.47 €** pour la section d'INVESTISSEMENT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 27/04/2026

Affiché le : **28 AVR. 2026**
Transmis au représentant de l'état :

28 AVR. 2026

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
SICAUD Geoffrey



165

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 033-213301518-20260424-2026_05_002-DE

